

Brèves

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, Unsa se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Congrès de la CFDT

2010 est une année de congrès pour la CFDT. Le congrès de Tours qui débute, aujourd'hui, sera l'occasion de remettre sur le métier notre syndicalisme et de définir les nouvelles régulations vitales aux niveaux mondial, européen et bien sûr français pour aller vers un développement durable porteur de progrès social. Ce moment fort de la vie de notre organisation, producteur d'idées, de propositions, de débats et d'engagements doit nous permettre de bâtir de nouveaux droits pour les salariés dans la maîtrise de leurs parcours professionnels. Pour porter cette ambition, nous devons renforcer notre lien avec les salariés et nous atteler à la rénovation de notre syndicalisme.

Philippe FAURY, Délégué syndical CFDT de notre établissement, sera un des membres de la délégation du Syndicat Métallurgie Pays-Basque et Landes au congrès.

Temps d'habillage et de déshabillage

Pour que le temps d'habillage et de déshabillage soit du temps de travail effectif, selon la loi et la jurisprudence de la cour de cassation, deux conditions doivent être réunies :

- ✓ **le port du vêtement de travail doit être obligatoire.**
- ✓ **Le salarié doit être obligé de s'habiller et de se déshabiller sur son lieu de travail.**

Or chez Dassault, **le port des vêtements de travail n'est pas obligatoire** (il ne l'a jamais été) et il n'y a **pas non plus obligation de s'habiller et de se déshabiller à l'usine** (il n'y a jamais eu d'obligation).

Ce n'est pas la même chose pour les Equipements de Protection Individuels (EPI) : chaussures de sécurité ; combinaisons, etc...

Une délégation CFDT a rencontré, vendredi après-midi, le chef de l'atelier du Hall 1. Nous lui avons demandé cette rencontre suite aux réunions d'équipe au cours desquelles, il a été demandé aux salariés de badger le matin après s'être changés et le soir avant de se changer.

Nous lui avons exposé le point de vue de la CFDT : **pour nous, les salariés doivent pouvoir badger le matin à l'embauche avant de se changer et après s'être changés le soir à la quittée.** Pour la CFDT, demander à tout le monde de sortir de son temps de travail, le temps d'habillage et de déshabillage parce qu'il y a eu des dérives de la part de quelques uns (ce qui nous a été dit) va faire naître un sentiment d'injustice pour ceux qui à juste raison n'ont pas l'impression d'exagérer. Nous avons aussi ajouté qu'une telle mesure serait complexe dans son application. En effet, **les chaussures de sécurité (Equipement de Protection individuel : EPI) sont obligatoires. Et de ce fait, elles doivent être mises sur le temps de travail (c'est la loi qui le dit).** Ainsi, les salariés devraient mettre leurs vêtements de travail hors temps de travail puis mettre les chaussures de sécurité sur le temps de travail et inversement le soir. Cela serait complètement absurde et entraînerait inévitablement du ressentiment.

Nous avons donc demandé que l'on fasse la différence entre ce qui est un temps d'habillage et de déshabillage normal et ce qui ne l'est pas. De plus, nous avons demandé que l'on apprécie le travail des salariés non pas uniquement sur les critères du temps passé à s'habiller ou se déshabiller, du temps passé à la pause café ou cigarette, mais sur le travail réalisé.

Nous pensons avoir été entendus.

La délégation était composée d'Alain Darmendrail, Gauthier Delrieu, Vincent Tisne et Emmanuel Vidal.